

direction de l'Eglise en la matière, car elle seule, avons-nous dit, a mission de conduire tout l'homme à sa fin.

La question de principe ainsi posée, nous avons profité d'une excellente étude que venait justement de publier un théologien de Montréal dans le même sens. L'écrivain examinant cette législation dans le détail et signalant les dispositions de la loi qui contrevenaient au droit naturel des parents et au droit divin de l'Eglise, concluait au monopole de l'enseignement primaire accordé par l'Etat, à l'enseignement de l'Etat rendu jusqu'à un certain point obligatoire et à une entrave injuste mise à l'enseignement des congrégations religieuses. En dernière analyse, disait-il, c'est l'école de l'Etat conduisant à l'école neutre, et de là à l'école sans Dieu.

Invoquant ensuite la raison d'expérience, nous avons jeté un coup d'œil sur les sociétés formées par l'Etat éducateur. Nous les avons vues aliénant leur liberté, enserrées dans une légalité hypocrite, mais tenace, décheoir graduellement, rouler d'un abîme à l'autre, et, en définitive, sans plus d'énergie pour le bien, sans ressort moral pour se ressaisir, livrées aux pires orgies comme aux plus sanglantes folies. Ah ! on s'est bien gardé de leur dire tout d'abord où on les menait. Si elles eussent pu seulement entrevoir l'état de choses qui leur était réservé au bout du chemin où on leur faisait faire le premier pas, elles eussent reculé d'horreur et ne se fussent jamais livrées.

Comment donc les a-t-on prises ? Par le sophisme, par le miroitement d'avantages temporels dont on exagérât à dessein la portée. Voyez la France, depuis le jour où, se laissant dominer par de faux docteurs, elle a renoncé à la plus noble de ses prérogatives dans cette liberté d'enseignement, si chèrement disputée pourtant et qui méritait bien tous les sacrifices et tous les dévouements, puisqu'elle était la meilleure sauvegarde de son honneur national, de la sécurité de ses institutions, du plein développement de son génie, de sa fidélité à sa mission d'agent civilisateur par le rayonnement de sa foi. Qu'est-elle aujourd'hui ? C'est miracle qu'elle vive encore, après avoir été livrée au déshonneur par la franc-maçonnerie, et au pillage par les Juifs. Et seule la divine Providence sait par quelles mystérieuses compensations et par quelle loi de bienfaisante solidarité une pareille société, désorganisée, démoralisée, éperdue, peut ainsi danser sur un volcan et ne pas être emportée sans retour par le vertige, par les faux pas, par l'attraction de l'abîme quand plus rien ne reste debout des convictions qui sauvent, des devoirs qui consacrent les droits, des repentirs qui relèvent et font retrouver la voie perdue. Quels